

Liberté Égalité Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE FOLL TRAVAUX PUBLICS SAS commune de Beuzeville

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/22/025, il a prescrit la mise à la consultation du public, pendant une durée de quatre semaines, de la demande d'enregistrement présentée par LE FOLL TRAVAUX PUBLICS SAS relative à l'implantation et l'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud sur la commune de Beuzeville dans le cadre d'un renouvellement de chaussées de l'autoroute A13.

La consultation du public se déroulera du lundi 27 juin 2022 à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 18h00.

Durant le délai de la consultation, le dossier - en version imprimée - sera tenu à la disposition du public à la mairie de Beuzeville aux jours et heures habituels d'ouverture au public : - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Beuzeville ou les adresser par courrier au préfet de l'Eure - Direction de la coordination de l'action territoriale – Service juridique interministériel et des procédures environnementales – Mission environnement et aménagement, ou par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-projet-lefolltp@eure.gouv.fr** avant la fin du délai de consultation du public soit avant le lundi 25 juillet 2022 à 18h00.

Toutes les mesures devront être mises en place par la mairie de Beuzeville pour assurer l'accueil du public en fonction du protocole sanitaire en vigueur relatif à la COVID 19.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au l de l'article L. 521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans les communes de Beuzeville, lieu d'implantation du projet, et de Quetteville (14), commune comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Il est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande et du dossier de l'exploitant pendant quatre semaines à l'adresse suivante :

https://www.eure.gouv.fr

Rubriques: Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Consultations-publiques/LE-FOLL-TRAVAUX-PUBLICS-SAS-a-Beuzeville

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être obtenues auprès de LE FOLL TRAVAUX PUBLICS SAS, 109, rue des Douves 27500 Corneville-sur-Risle.

Pour le Préfet et par délégation, La secrétaire générale

Isabelle DORLIAT-POUZET